



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

1. Identification de l'entité adjudicatrice :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel: 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Travaux de réalisation d'un nouveau puits P2bis destiné à la production d'eau potable pour SAINT-LOUIS Agglomération

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation a pour objet les travaux de réalisation d'un nouveau puits P2bis destiné à la production d'eau potable pour SAINT-LOUIS Agglomération.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot, ainsi que dans le Bordereau des Prix-Détail Estimatif (BPDE) propre à chaque lot.

Il s'agit de marchés de travaux.

Lieu(x) d'exécution :

- SAINT-LOUIS (68300)
- Code NUTS : FRF12

Informations sur les lots :

Marché public divisé en lots : OUI

La consultation est allotie selon ce qui suit :

- o Lot n°1 : Forage - Génie civil - Canalisations
- o Lot n°2 : Electromécanique

Chaque lot fera l'objet d'un marché public séparé. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un seul ou pour plusieurs lots.



5. Classifications CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45 26 22 00 - 3	Travaux de fondation et forage de puits de captage
Code CPV complémentaire	Libellé du code CPV complémentaire
45 31 71 00 - 3	Travaux d'installation électrique de matériel de pompage

6. Conditions de la consultation :

- Pour chaque lot, le marché est conclu à compter de sa notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement.
Le délai global d'exécution de l'ensemble des travaux comprend, outre la réalisation des travaux et études nécessaires à celle-ci, le repliement des installations de chantier, la remise en état des lieux et le nettoyage après chantier. Il comprend également les délais de livraison de tous les fournisseurs ainsi que les congés d'été ou autres, éventuellement programmés par le titulaire.
Sa durée est fixée à 14 semaines à compter de la date de notification du marché.
Par dérogation aux articles 19.1.1 et 28.1 du CCAG-Travaux, il est prévu une période de préparation des travaux de 4 semaines pour chaque lot. Cette période de préparation est comprise dans le délai global d'exécution de l'opération qui, pour rappel, est de 14 semaines.
La notification du marché vaut ordre de commencer l'exécution de la période de préparation de chantier. Date prévisionnelle de démarrage des travaux : janvier 2021.
- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications du marché :
 - ✚ Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
 - ✚ Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix du marché sont fermes et actualisables.
- Une retenue de garantie au taux de 5,00 % du montant initial du marché est prévue dans les conditions prévues au marché.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent marché. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
- Attestation sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant à l'exception du DC1.

8. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60%
2	Prix des prestations	40%

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité de l'entité adjudicatrice ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

10. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

11. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

12. Autres informations :

Critère « Valeur technique de l'offre » - 60 %

La valeur technique des offres sera appréciée sur la base du mémoire technique fourni par le candidat dans son offre.

Ce document ne devra pas excéder 20 pages recto/verso (hors annexes) et la taille des caractères devra être supérieure à 2mm. En cas de non-respect, l'entrepreneur se verra pénaliser de 2 points en moins sur sa notation technique. Sont acceptés en annexe, le planning, les plans/schémas de phasages.

La note maximale sera de **100 points** se décomposant comme suit :

Lot n° 1 : Forage - Génie civil - Canalisations :

- Pertinence de l'organisation générale des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des travaux pour le respect du planning prévisionnel, avec phasage des travaux : **15 points**
- Mesures prises pour assurer la sécurité des personnes et des avoisinants y compris mesures spéciales COVID19, avec plan de l'installation de chantier et de circulation/évolution des engins et véhicules : **15 points**
- Description des mesures prises pour assurer la protection de la ressource en eau : respect des règles d'hygiène, propreté des matériels et des matériaux mis en œuvre, fermeture de la tête de forage lors des arrêts de chantier... : **15 points**
- Méthodologie de réalisation des travaux spécifiques au site et à sa configuration : méthodes constructives, détails des dispositifs de maintien en exploitation des ouvrages/réseaux (soutènement, capacité hydraulique, ...), réalisation et maintien des fouilles : **25 points**
- Fiches techniques de tous les matériels et matériaux que l'entrepreneur se propose de mettre en œuvre, en adéquation avec le cahier des charges : **20 points**
- Contrôles internes et externes qui seront exécutés par ou pour le compte de l'entrepreneur en cours de chantier pour garantir la qualité du travail et des installations : **10 points**

Lot n° 2 : Electromécanique :

- Pertinence de l'organisation générale des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des travaux pour le respect du délai : **10 points**
- Planning prévisionnel intégrant les périodes de préparation en atelier et les périodes d'intervention sur site : **10 points**
- Méthodologie de réalisation des travaux spécifique au site et à sa configuration : pose des équipements, procédures de basculement entre anciens et nouveaux équipements, ... : **25 points**
- Mesures prises pour assurer la sécurité des personnes y compris mesures spéciales COVID19, (accès milieu confiné, ...) : **15 points**
- Fiches techniques de tous les matériels et matériaux que l'entrepreneur se propose de mettre en œuvre, en adéquation avec le cahier des charges et ses études : **30 points**
- Contrôles internes et externes qui seront exécutés par ou pour le compte de l'entrepreneur en cours de chantier pour garantir la qualité du travail et des installations : **10 points**

Critère « Prix des prestations » - 40 %

Le prix sera apprécié à partir du BPDE dûment renseigné par le candidat. La note maximale sera de 100 points.

La note dévolue à l'entreprise sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{prix moyen}}{\text{prix étudié} + \text{prix moyen}}$$

N.B. : Le prix moyen est la moyenne des offres proposées dans le BPDE par tous les candidats admis à présenter une offre.

La note finale de l'offre correspondra à la somme des notes pondérées de chaque critère.

L'offre dont la note finale sera la plus élevée constituera l'offre économiquement la plus avantageuse.

13. Date limite de réception des offres :

Lundi 21 décembre 2020 à 12h00

14. Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 20 novembre 2020